

# Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils

## LA FORMATION

La loi 2022-02 a, entre autres, officialisé la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé basé sur les besoins de la personne. Les recommandations de bonnes pratiques publiées en 2008 sur le sujet partent du constat de la grande disparité quant à sa mise en œuvre dans les structures .

Le CASF précise que la personne accompagnée dispose du droit :

- à exercer un choix pour des prestations adaptées,
- à participer à la conception et à la mise en œuvre de son « projet d'accueil et d'accompagnement »,
- à bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses aspirations et besoins.

À l'aune de la réforme tarifaire SERAFIN et de la transformation de l'offre, cette analyse des besoins et des attentes se veut de plus en plus fine et la nécessaire participation de la personne accompagnée prend tout son sens.

Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle de ce mode d'accompagnement n'est pas saisie de la même manière par tous les professionnels.

À partir du travail déjà mené au sein de votre établissement ou service, cette formation- action propose donc une démarche complète et sur mesure de mise en œuvre opérationnelle d'une réelle coconstruction du plan d'accompagnement personnalisé, son déroulé à ses outils adaptés au public accueilli par l'établissement. Cet apprentissage se fait en passant par une indispensable déconstruction de certains concepts, inhérents à la relation d'accompagnement.

## OBJECTIFS VISÉS

- S'appropriier le cadre législatif et la démarche globale de co-construction du projet personnalisé
- Comprendre les freins et leviers de la démarche actuelle en cours dans la structure
- Comprendre les concepts théoriques à l'œuvre dans la relation à la personne accompagnée
- S'appropriier la méthodologie de l'ensemble du processus, de l'admission de la personne à sa sortie
- Créer ou adapter des outils nécessaires à cette coconstruction (le relevé des besoins et attentes, outil d'animation, de synthèse, d'évaluation)
- S'ouvrir à une démarche réflexive permanente sur la pertinence des projets et des moyens mis en œuvre

## 2 JOURNÉES

14 heures de formation

### Dates

Montpellier : 11 & 12 avril 2023

Toulouse : 25 & 26 mai 2023

### Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

### Public concerné

Professionnels du médico-social amenés à coordonner, animer ou mettre en œuvre le projet personnalisé.

### Formatrice

Claire GARCIA, Conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

### Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur..... 210 €

Non-contributeur ..... 270 €

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

## ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

## MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

## LE PROGRAMME

### JOUR 1

#### Le concept de Bienveillance entre culture et réglementation

- Resituer le processus de bienveillance dans son histoire et son contexte.
- Comprendre l'évolution : « De la prévention de la maltraitance à la bienveillance ».
- Disposer d'une vue d'ensemble du concept : définition, mise en œuvre, évolutions règlementaires.

### JOUR 2

- S'approprier un outil de promotion de la bienveillance : le comité de Bienveillance
- Se familiariser avec les différents outils de promotion de la bienveillance
- S'approprier la définition, le rôle et le fonctionnement d'un comité de bienveillance.
- Acquérir une méthodologie de mise en œuvre d'un comité de bienveillance.



#### EN SAVOIR PLUS

Réf : A03

Claire GARCIA, conseillère technique CREAI-ORS Occitanie  
[c.garcia@creaiors-occitanie.fr](mailto:c.garcia@creaiors-occitanie.fr) – 07 62 09 85 11